

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE PUYBEGON

Séance du mardi 26 septembre 2023

Date de la convocation: 19/09/2023

Membres en exercice :
13

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert
CINQ, à 20 h 30*

Présents : 7

Votants: 8

Présents : Patrick BURATTO, Robert CINQ, Aurélien GOULIGNAC,
Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Robert ROUFFIAC, Michel
SOULET

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Représenté(s): Bruno PUTTO par Karine PHALIPPOU

Secrétaire de séance:
Angélique LALLOT

Excusé(s): Lydie DE ARRIBA

Absent(s): Véronique CHERBOURG, Aymeric GUIPAUD, Nicolas PIC,
Nathalie PLOUVIEZ

Objet: Attribution des indemnités d'élus - DE_2023_019

Par délibération du 28 janvier 2022, le conseil municipal a fixé les indemnités des élus par le biais de la délibération DE-2022-003.

Le maire propose de réexaminer le tableau d'attribution des indemnités.

Cette indemnité sera versée dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux et au taux suivants.

Article 1 : taux en pourcentage de l'indice 1207, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et (le cas échéant) L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 21 %
- adjoints : 5.5 %
- conseillers municipal délégué : 5.5 %

Article 2 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

Article 3 : Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé ci-dessous :

NOMS - PRENOMS - FONCTIONS	% de l'indice brut terminal
CINQ Robert, Maire	21 %
PHALIPPOU Karine, 1ère adjointe	5.50 %
ROUFFIAC Robert, 2ième adjoint	5.50 %
LALLOT Angélique, conseillère municipale déléguée	5.50 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'appliquer les indemnités annoncés ci-dessus au taux de l'indice brut terminal défini par l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ



Le secrétaire de séance,
Angélique LALLOT

SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Date de réception de l'AR: 29/09/2023
081-218102150-20230926-DE_2023_019-DE